









Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2019/2062(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2018: Budget général UE, Médiateur européen		
Sujet 8.70.03.08 Décharge 2018		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	 ZDECHOVSKÝ Tomáš	04/09/2019
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 GARCÍA MUÑOZ Isabel	
		 CHASTEL Olivier	
		 PEKSA Mikuláš	
		 KUHS Joachim	
		 FITTO Raffaele	
		 FLANAGAN Luke Ming	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

Commission européenne		pas donner d'avis.
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	DG de la Commission	Commissaire
	Budget	OETTINGER Günther

Événements clés			
26/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
28/02/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0028/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
14/05/2020	Décision du Parlement	T9-0086/2020	Résumé
14/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2019/2062(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/00881

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2019)0316	27/06/2019	EC	
Projet de rapport de la commission		PE639.833	11/12/2019	EP	
Amendements déposés en commission		PE645.095	29/01/2020	EP	

Document de base non législatif complémentaire	05760/1/2020	17/02/2020	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0028/2020	28/02/2020	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0086/2020	14/05/2020	EP	Résumé

Acte final

Budget 2020/1883
[JO L 417 11.12.2020, p. 0157](#)

Décharge 2018: Budget général UE, Médiateur européen

Le Parlement européen a décidé par 665 voix pour, 23 contre et 3 abstentions, de donner décharge au Médiateur européen sur l'exécution du budget du Médiateur européen pour l'exercice 2018.

Dans la résolution qui accompagne sa décision de décharge (adoptée par 666 voix pour, 21 contre et 6 abstentions), le Parlement européen a formulé une série d'observations :

Gestion budgétaire et financière

Dans son rapport sur les comptes annuels du Médiateur européen pour l'exercice 2018, la Cour des comptes n'a relevé aucune faiblesse majeure en ce qui concerne les questions liées aux ressources humaines et aux marchés publics. Elle a conclu que l'ensemble des paiements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour les dépenses administratives du Médiateur étaient exempts de toute erreur significative et que les systèmes de contrôle et de surveillance examinés étaient efficaces.

Le budget du Médiateur s'élevait, en 2018, à 10.837.545 EUR (contre 10.905.441 EUR en 2017), ce qui représente une réduction de 67.896 EUR (0,62 %).

Le Parlement s'est félicité de la bonne gestion financière et de la prudence dont le Médiateur a globalement fait preuve durant l'exercice 2018. Sur le total des crédits, 95,33 % ont été engagés (contre 93,91 % en 2017) et 91,33 % ont été payés (contre 86,20 % en 2017). Il a pris acte des améliorations liées aux crédits reportés de 2018 à 2019. Il a toutefois mis en évidence les crédits inutilisés pour plusieurs lignes budgétaires, telles que les «réunions externes» et les «publications», rappelant la nécessité de prendre des mesures pour réduire au minimum les surestimations budgétaires.

Personnel

Soulignant que le Médiateur dispose de ressources limitées pour abattre une charge de travail toujours plus importante, le Parlement a soutenu la demande du Médiateur d'aligner le tableau des effectifs sur les besoins et la charge de travail réels en définissant les fonctions qui devraient être remplies par du personnel permanent. Il a demandé au Médiateur de rendre compte des éventuels gains d'efficacité dus au fait de réaffecter les tâches et de l'encourager à coopérer avec les autres institutions de l'Union afin de limiter les dépenses.

L'équilibre exemplaire entre les hommes et les femmes dans les postes de cadres, qui sont occupés par quatre femmes et quatre hommes, a été salué.

Le Médiateur a été incité à continuer à développer un cadre d'action à long terme en matière de ressources humaines qui prenne en compte l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'orientation tout au long de la vie et l'évolution de carrière, l'équilibre hommes/femmes, la non-discrimination, le télétravail, l'équilibre géographique et le recrutement de son personnel ainsi que l'intégration des personnes handicapées dans ses effectifs.

Coopération avec le Parlement

Le Parlement a soutenu l'intention du Médiateur de coopérer plus étroitement avec le Parlement pour veiller à ce qu'il soit informé des manquements, notamment en ce qui concerne les cas de mauvaise administration révélés par des enquêtes ou les réponses négatives des institutions aux recommandations formulées par le Médiateur. Les députés considèrent que ces informations, fournies de façon synthétisée et structurée, seraient extrêmement utiles à la commission du contrôle budgétaire du Parlement.

Performance

Le Parlement a constaté que la proportion d'enquêtes clôturées dans un délai de six mois et de 18 mois est respectivement de 57 % et de 88 % et que la «proportion des affaires dans lesquelles la décision concernant la recevabilité est prise» dans un délai d'un mois, a augmenté de manière significative, passant de 69 % en 2016 à 86 % en 2017. De plus, le délai moyen de traitement de toutes les catégories de plaintes est passé à 79 jours en 2018 (contre 64 jours en 2017), tandis que la durée moyenne des enquêtes a été réduite à 255 jours en 2018 (contre 266 jours en 2017 et 369 en 2013). Le nombre de plaintes déposées dans le cadre du mandat (880, contre 751 en 2017) a continué d'augmenter de manière significative en 2018 (+ 17 %) après une augmentation de 5,5 % en 2017.

Information des citoyens

Le Parlement a souligné l'importance de sensibiliser les citoyens de l'Union à la possibilité d'avoir recours au Médiateur en cas de mauvaise administration. Il a pris acte des efforts déployés par le Médiateur pour accroître sa visibilité grâce à des outils tels que le nouveau site internet, lancé en 2018, et l'a invité en outre à utiliser des plateformes de réseaux sociaux libres, ouvertes et auto-hébergées, qui prêtent une attention particulière à la protection des données des utilisateurs. Il a également exhorté le Médiateur à progresser dans la mise en place d'une politique cohérente de numérisation de ses services.

D'une manière générale, le Parlement a souligné le travail accompli ces dernières années, sur des sujets tels que la budgétisation axée sur les

performances, le cadre éthique et les nombreuses règles et procédures y afférentes, lamélioration des activités de communication et le nombre croissant de mesures visant à améliorer la transparence. Il a souligné limportance de la collaboration et du partage dexpérience entre les institutions et organes de lUnion et suggéré dexaminer la possibilité de formaliser les activités de mise en réseau dans différents domaines en vue de partager les bonnes pratiques et de mettre au point des solutions communes.